

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Valenciennes
– 59300

La convention d'occupation signée le 08/10/2015 entre SNCF Gares & Connexions et la société CRECHES DE FRANCE VALENCIENNES (devenu LPCR CDF) pour une durée de dix ans en gare de Valenciennes pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 31 mars 2026 :

- Crèche

Cet avenant, dont l'objet porte sur une prolongation d'une année supplémentaire, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.